



SERVICE PUBLIC / ADMINISTRATIONS

# Gestionnaire du domaine public routier (h/f) - LM-2025-025

POSTULER AVANT LE 15 MAI 2025

Référence de l'offre : h82ya9a3z8

Un poste de gestionnaire du domaine public routier (cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques) est à pourvoir au sein du service « maîtrise d'ouvrage » de la direction de la voirie (pôle Aménagement, espace public et mobilités durables).

En tant que Communauté Urbaine, Limoges Métropole est propriétaire du domaine public routier. Au titre de la police de conservation, elle assure la délivrance des autorisations de voirie.

Publié le 14 Avril 2025

✓ **POSTULER EN LIGNE**

## Présentation de Limoges Métropole

Second pôle urbain de Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole est une communauté urbaine, située dans le département de la Haute-Vienne, en région Nouvelle-Aquitaine. Constituée de 20 communes et rassemblant plus de 210 000 habitants, elle vous accueille au sein d'un territoire dynamique et préservé, offrant une qualité de vie exceptionnelle entre ville et nature.

Elle assure grâce à plus de 900 agents la gestion des services de proximité et contribue également à la réalisation de grands projets dans des domaines variés et stratégiques (développement économique, insertion professionnelle, aménagement du territoire, habitat, renouvellement urbain, mobilités...).

Savoir-faire et filières d'excellence, dynamisme économique, rayonnement international, excellente qualité de l'air et de l'eau, faible prix de l'immobilier, fluidité de circulation, les nombreux atouts de la communauté urbaine offrent un cadre de vie privilégié.

Limoges Métropole, un territoire innovant, à vivre et à découvrir.

# Missions

L'agent recruté sera placé sous l'autorité du responsable du patrimoine routier et de l'administration du domaine public routier et aura en charge les missions et activités suivantes :

## **Instruction et délivrance des autorisations de voirie sur le domaine public routier de Limoges Métropole**

- › Contrôler les documents fournis par le demandeur (maître d'ouvrage, particulier)
- › Contrôler la domanialité de la voie concernée
- › Consulter la commune et les divers services de Limoges Métropole concernés
- › Délivrer en cas d'avis favorable la permission de voirie
- › Prévenir, en cas d'avis défavorable, le demandeur par courrier motivé

## **Surveillance du domaine public routier**

- › Contrôle de la conformité des réfections (provisoires et définitives) des tranchées
- › Contrôler visuellement les tranchées réalisées avec l'appui technique des référents voirie
- › Si nécessaire, contacter le maître d'ouvrage responsable des travaux pour effectuer la reprise de la tranchée conformément au règlement de voirie de Limoges Métropole.

# Profil (qualifications et compétences)

- › Connaissance du fonctionnement général des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- › Connaître les notions de base sur les matériaux de voirie
- › Maîtrise des outils bureautiques
- › Savoir lire des documents techniques
- › Rigueur
- › Sens de l'organisation

## Conditions d'exercice

### Temps de travail

Temps complet - 38 heures 20 par semaine (droits RTT 19 jours par an)

Entre 2 et 3 jours en télétravail en alternance avec l'autre agent gestionnaire du domaine public routier.

Horaires variables applicables

### Lieu d'affectation

Bâtiment "Le Cube"- 90 rue de Nexon

### Divers

Déplacements fréquents (permis B obligatoire)

## Informations complémentaires

*Ce poste est ouvert aux agents fonctionnaires relevant du (des) cadre(s) d'emplois susvisé(s) ainsi qu'aux agents contractuels en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.*

Les personnes intéressées par ce poste peuvent contacter pour tous renseignements Stéphane HEYRAUD, directeur de la Voirie (05.55.31.88.11), Virginie SIDOROV, Chef du service Maîtrise d'ouvrage (05.55.31.43.62) et Jean-Denis ROUDET, responsable cellule patrimoine (05.55.31.41.69)

Elles peuvent faire acte de candidature en adressant leur **lettre de motivation ainsi que leur CV au Président de Limoges Métropole en mentionnant impérativement le numéro de l'offre LM-2025-025.**

## Ils peuvent aussi en parler...

« Une permission de voirie est une autorisation délivrée à un concessionnaire, une entreprise ou un particulier pour intervenir sur les espaces publics de la communauté urbaine. Ce dialogue technique et administratif entre le demandeur et le gestionnaire du domaine public routier est essentiel pour assurer une intervention conforme aux exigences et ainsi assurer une qualité de service public pour les usagers ».

*Jean-Denis Roudet, responsable du patrimoine routier*

---